

## Annexe 61 :

### SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGRÉMENT DES RADARS DE NAVIGATION POUR UTILISATION SUR LES NAVIRES NON SOLAS

#### - Aspects Radioélectriques ANRT-STA/IR-MARIT-RADAR-non SOLAS -

#### I. INTRODUCTION :

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des radars destinés aux navires non conformes au chapitre V de l'OMI-SOLAS<sup>2</sup>.

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

#### II. REFERENCES NORMATIVES:

- **IEC 62252** : Matériels et systèmes de navigation et de radiocommunication – Radars pour navires non conformes au Chapitre V de l'OMI-SOLAS – Exigences d'exploitation et de fonctionnement, méthodes d'essai et résultats d'essai exigés
- **ETSI EN 302 248** : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre radioélectrique (ERM); radar de navigation pour utilisation sur les navires non SOLAS.
- **Partie 80 des réglementations FCC.**

#### III. BANDES DE FREQUENCES:

Bandes de fréquences
2900 - 3100 MHz
9300 - 9500 MHz

Les bandes de fréquences utilisées et les conditions d'utilisation sont celles déterminées par l'ANRT et précisées au niveau des décisions en vigueur du Directeur Général de l'ANRT.

#### IV. CARACTERISTIQUES RADIOELECTRIQUES

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans l'une des références normatives susmentionnées.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les références normatives susmentionnées.

---

<sup>2</sup> SOLAS (Safety Of Life At Sea) : Un traité international qui fixe les différentes règles relatives à la sécurité, la sûreté et l'exploitation des navires.